



PRÉVOYANCE **الأمن**



## APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### CONVENTIONNEMENT DU CONTRÔLE MÉDICAL

CDG Prévoyance, en charge de la gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), lance un appel à manifestation d'intérêt pour la conclusion des conventions avec des médecins, en vue de :

#### EFFECTUER LES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE MÉDICAL POUR LES AFFILIÉS DEMANDEURS DES PENSIONS D'INVALIDITÉ SERVIES PAR LE RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE (RCAR)

Cet appel concerne tout médecin du secteur privé, exerçant au niveau national qui sera appelé à réaliser des contrôles pour le compte du RCAR dans son cabinet, et éventuellement, sur les sites des établissements de soins, ou au domicile des affiliés.

Les médecins intéressés sont invités à adresser leur dossier de candidature, au plus tard le 30/11/2019, à l'adresse suivante : **CDG PRÉVOYANCE, Centre d'Affaires, Avenue Annakhil Hay Ryad, BP 2038 - RABAT**

Le dossier de candidature doit être transmis sous pli fermé, enveloppe A4, portant la mention « Candidature Contrôle Médical », et doit contenir les pièces suivantes :

1. Une demande précisant :
  - L'adresse, le n° de téléphone du cabinet médical ;
  - Le GSM, l'adresse mail du médecin ;
  - Le code INPE ;
  - L'identifiant fiscal ;
  - L'identifiant commun de l'entreprise.
2. Un engagement du médecin à assurer :
  - Le contrôle médical dans son cabinet, et éventuellement sur les sites des établissements de soins, ou à domicile ;
  - L'adéquation du cabinet médical aux besoins du contrôle médical ;
  - Les bonnes conditions d'accueil des clients du RCAR.
3. Une copie certifiée conforme du diplôme de docteur en médecine et tout autre diplôme ;
4. Une copie de l'autorisation d'exercer ;
5. Une attestation d'autorisation ordinaire délivrée par le conseil national de l'ordre des médecins ;
6. Une copie de la CNIE ;
7. Un curriculum vitae ;

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission interne désignée à cet effet, qui se prononcera sur l'éligibilité des candidatures.

L'accord de coopération par convention se fera dans le respect du Code de Déontologie médicale.

## A PROPOS DE CDG PRÉVOYANCE

La Caisse de Dépôt et de Gestion assure, à travers CDG Prévoyance, la gestion administrative, technique et financière de deux organismes : CNRA et RCAR, et par conséquent près de 140 milliards de dirhams de réserves correspondant à plus de 20 régimes de retraite et fonds de prévoyance, caractérisés par une grande diversité en termes de populations et de nature de prestations.

**Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)** est une institution de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Sa mission est de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants cause au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et décès. Le personnel relevant du champ d'application du RCAR comprend le personnel non titulaire de l'Etat et des Collectivités Locales, le personnel contractuel de droit commun, le personnel des organismes soumis au contrôle financier de l'Etat, les établissements publics ou les sociétés concessionnaires ainsi que les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques.